

COMPTE-RENDU DU COLLOQUE DU 29 JANVIER 2009 À L'ASSEMBLÉE
NATIONALE :

**« La protection de l'enfance sur Internet :
Prévenir l'accès aux contenus à risque »**



Sous le haut patronage de Nadine **MORANO**, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, auprès du ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Présidé par Pierre **LASBORDES**, Député de l'Essonne

INTERVENANTS :

- M. LASBORDES, Député de l'Essonne, Vice-président du Groupe d'études : « Internet, audiovisuel et société de l'information »
- M. PERALDI, Délégué par intérim, Délégation Interministérielle à la Famille, représentant officiel de Mme Nadine MORANO, Secrétaire d'État chargée de la famille
- M. JAPIOT, Directeur général du CSA
- M. BENSADOUN, Vice Président de Symantec
- M. TISSERON, Pédopsychiatre et Psychanalyste, Directeur de recherches à l'université Paris X
- M. JANSKY, Commission européenne, Direction Générale Justice Liberté et Sécurité – Lutte contre le crime organisé
- M. AGHROUM, Commissaire divisionnaire, Chef de l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information (O.C.L.C.T.I.C.)
- Mme FIMA-FROMAGER, Directrice de l'ONG Action Innocence France
- Mme QUEMENER, Magistrat au service criminel de la cour d'appel de Versailles, expert pour le Conseil de l'Europe
- Mme FALQUE-PIERROTIN, Présidente du Forum des droits sur l'Internet, expert auprès de l'OCDE, membre de la CNIL
- Mme BREGER, Spécialiste en criminologie et Directrice de l'association CriminoNET
- Mme GOUPIL, Analyste en intelligence économique

Pour des raisons d'emploi du temps, Me du FRETAY, Présidente et fondatrice d'e-enfance et M. VERET, Président de Xooloo, n'ont, finalement, pas pu s'exprimer en tant qu'intervenants. Tous deux étaient néanmoins présents durant une partie importante des débats.

« La protection de l'enfance sur Internet : Prévenir l'accès aux contenus à risque »

Au cours des 20 dernières années, Internet s'est développé au point de devenir incontournable dans la vie quotidienne. Mais, ce nouvel espace numérique recèle aussi des pièges et des dangers, en particulier pour les enfants et les adolescents. Pornographie, pédopornographie, violence, culte de l'anorexie, mauvaises rencontres, publicités dangereuses, etc. Comme le souligne Pierre LASBORDES, Député de l'Essonne, l'éventail des risques est large.

Alors que 27 millions de Français naviguent régulièrement sur la toile, la progression du crime numérique constitue une menace qu'il est nécessaire de prendre en compte. Dans cet univers de liberté, la maturité des utilisateurs est déterminante et chez les jeunes enfants, elle n'est pas toujours suffisante. Dans un tel contexte, parents et enfants apparaissent alors comme autant de victimes potentielles. Les adultes, parfois inconscients des dangers, sont souvent dépassés par les nouvelles technologies. Les enfants, par naïveté ou par curiosité, se retrouvent facilement exposés à des contenus inadaptés voir dangereux. Un effort de sécurisation est donc indispensable.



L'utilisation d'Internet par les plus jeunes

D'après un sondage IPSOS, rappelé par Olivier PERALDI, 96% des jeunes de 7 à 17 ans utilisent Internet, mais seuls 54% des parents en parlent avec leurs enfants. Un tiers des parents se dit choqué par ce qui ressort de ces conversations, et 86% d'entre eux ignorent la classification PEGI, qui permet de répertorier les jeux vidéo en fonction de l'âge recommandé des utilisateurs. Dans le même temps, à l'école, à domicile, chez les amis, Internet est devenu disponible en

permanence. Les récentes innovations l'ont même vu atterrir dans les poches des adolescents par le biais du téléphone portable.

C'est pourquoi le Ministère travaille actuellement sur le blocage des sites pédopornographiques (une mesure qui devrait intervenir dans le courant de l'année 2009), sur l'amélioration des outils de contrôle pour les parents (un système d'évaluation doit bientôt voir le jour) et sur la sensibilisation du grand public. A ce titre, plus de 4 millions de plaquettes ont été distribuées dans les écoles primaires durant l'année 2008-2009. Ce document est, d'ailleurs, disponible sur un nouveau portail : www.media.famille.gouv.fr. Enfin, en décembre dernier, la campagne « Où est Arthur » a été lancée sur toutes les chaînes nationales de télévision.

Car, si Internet est avant tout un outil de recherche, ses fonctionnalités sont bien plus riches. C'est un espace divertissant, et virtuel, où l'expression n'a pas - ou peu - de limites. Michel BENSADOUN rappelle que l'Internet des enfants, c'est le Web 2.0, un monde interactif de blogs, de messageries instantanées et de réseaux sociaux. Les enfants éditent 40% des blogs et constituent 30% des membres des différents réseaux sociaux. 88% d'entre eux utilisent une adresse de messagerie électronique et l'on estime à 1h40 par jour le temps moyen passé par les enfants sur Internet. Que cherchent-ils donc à travers cet usage ?

Selon Serge TISSERON, Internet est, pour l'enfant, un moyen d'avancer masqué. Mais, là où l'adulte se cache pour tromper, l'enfant, lui, se cache pour se chercher et s'éprouver comme un autre. C'est un moyen de valoriser son expérience, d'éprouver le jugement d'autrui, de se laisser porter et de suspendre son jugement. C'est ainsi que l'on trouve nombre d'informations et photos, privées et confidentielles, sur la toile. Le Web 2.0 est d'abord un espace d'échange. On y fait des rencontres, on compare, on s'exprime avec une liberté et une « désinhibition » que seul le monde virtuel permet. La naïveté des enfants trouve là un terrain fertile. L'espace numérique est un espace public. L'utilisation par les plus jeunes les expose de manière excessive.



Quels dangers pour les enfants sur Internet?

Les dangers pour l'enfant sont nombreux. Sa présence et sa naïveté dans le cyberspace peuvent facilement le transformer en proie, et le contenu des sites n'est pas toujours adapté à son âge, à sa sensibilité. Ce qui est anodin pour l'adulte peut-être perçu très différemment par l'enfant.

Le premier danger résulte de l'utilisation même. L'usage d'Internet nécessite une certaine maturité. En particulier parce que la majorité des traces qu'on y laisse sont indélébiles. Il est ainsi fréquent de voir, à la sortie des commissariats, des jeunes filles désemparées à l'idée qu'aucune action ne soit – concrètement - possible pour retirer de la toile une photo d'origine privée. Avec les blogs, certains propos personnels se retrouvent dans l'espace public. Leur portée en est immanquablement modifiée, sans que leur auteur en ait véritablement conscience.

L'enfant se pense, à tort, « non justiciable ».

Un phénomène récent appuie ce constat : le «Happy Slapping», ces agressions filmées et mises en ligne sur le net. Les adolescents sont les premiers à se livrer à ce type d'acte, pensant jouir d'une immunité pourtant fictive.

Lorsque l'utilisation d'Internet est excessive, les risques sont décuplés. Pour Sylvia BREGER, l'addiction n'est pas un problème d'heures mais de comportement. Un jeune peut passer de nombreuses heures devant Internet, tout en conservant une vie sociale normale et des rapports sains avec sa famille ou ses camarades. Le phénomène d'addiction intervient quand le jeune rompt le contact, devient agressif, ou met en danger la réussite de ses études (absences, manque d'assiduité, échecs répétés...). La relation avec « la réalité » devient problématique, difficile, voire impossible.

D'ailleurs, certains sites manipulent objectivement la quête identitaire de l'adolescent. Qu'il s'agisse de faire l'apologie du suicide ou de présenter l'anorexie comme un modèle esthétique, et non comme une maladie, l'idée est toujours d'influencer un esprit jeune par un discours d'autant plus néfaste qu'il est bien construit.

L'influence par un discours bien construit, c'est aussi le propre du cyber-prédateur dont trois profils émergent :

- le prédateur, qui s'invente une nouvelle identité et crée un climat de confiance, pour aboutir à une véritable rencontre avec le mineur ;
- le séducteur qui agit à visage découvert et ne ment pas sur son âge ;
- le pédophile qui transite par le virtuel pour revenir au réel. Par exemple, un éducateur qui obtiendra l'adresse de messagerie instantanée d'une jeune fille et la séduira dans le monde virtuel pour servir ces objectifs dans la réalité.

Pour sa part, Anna GOUPIL est formelle : certains contenus constituent un danger en eux-mêmes. C'est le cas de la pornographie, en particulier dans ses déclinaisons les plus violentes. Parfois inadaptés pour l'adulte, ces contenus le sont systématiquement pour l'enfant. En cas de confrontation, l'enfant de moins de 12 ans ressent une émotion de vulnérabilité qui le fragilise en profondeur. Et si, après 13 ans, le contenu pornographique est aussi visualisé de manière volontaire pour satisfaire une curiosité naturelle, il demeure que la sexualité sur Internet reste souvent violente. Voir des femmes enceintes dans des ébats choquants ne forme pas la sexualité, mais la trouble, car l'enfant prend pour vérité ce qu'il observe.

Elle souligne également les liens entre ces sites et les sites de jeux en ligne, ainsi que ceux donnant accès à l'achat de produits contrefaits tels que des hypnotiques, stimulants et autres, l'ensemble étant géré par des mafias et le crime organisé, parfois très proches de nos frontières.

L'accès à ces sites étant possible par des « bandeaux publicitaires », en marge des pages de lecture,

il conviendrait de statuer plus sévèrement sur cette dernière sur le Net.

L'accès à certains sites peut donc s'opérer avec une facilité déconcertante. Bien souvent, il suffit de se dire majeur pour y pénétrer, ce qui est à la portée de tous les enfants. Des sites tels que Youtube ou Dailymotion ont tenté de renforcer l'accès aux contenus violents. Mais, à nouveau, il suffit d'affirmer avoir plus de 18 ans lors de la création d'un nouveau compte pour visualiser toutes sortes de vidéos et d'images inadaptées. Résultat : 90% des collégiens avouent avoir été confrontés au moins une fois à des contenus choquants sur Internet.



Quelles solutions pour protéger les enfants?

Comme l'explique Myriam QUEMENER, la cybercriminalité s'organise chaque jour davantage. En France, l'arsenal pénal existe, mais les difficultés subsistent dans sa mise en oeuvre. Les outils procéduraux évoluent, notamment depuis 2003 (perquisitions en ligne, cyberpatrouilles...) mais l'utilisation massive des nouvelles technologies par les jeunes facilite la corruption des mineurs. Il y a donc un besoin urgent d'organisation, en particulier pour dépasser les problématiques de compétence territoriale.

À ce titre, l'Union Européenne a défini une politique ambitieuse, comme le souligne Radomir JANSKY. Confrontée à la multiplication du nombre des sites pédopornographiques, la Commission a lancé, en 2007, une grande concertation avec les Etats membres. Il s'agit notamment de renforcer les règles qui facilitent le témoignage des enfants. Un diagnostic des délinquants sexuels doit être établi et l'accès aux sites incriminés bloqué. Une coopération transfrontalière s'est mise en place. Elle se fonde sur des points de contacts nationaux, une convention du Conseil de l'Europe, une plate-forme européenne et un crédit spécifique a été alloué à Europol. Dans le même temps, une coopération public/privé s'est développée, en particulier, à travers deux grands programmes financiers. « Internet plus sûr » qui vise pour un montant de 55 millions à lutter contre le «

grooming » (manipulation psychologique d'un enfant par un adulte sur Internet), et le programme ISEC, 70 millions d'euros en 2007, qui vise à prévenir et combattre la cybercriminalité en y sensibilisant les enfants, les parents et les enseignants.

De ce point de vue, Christian AGHROUM souligne que la présidence française de l'Union Européenne a été très bénéfique, faisant du sujet de la protection de l'enfance une priorité. Une plate-forme européenne de signalement pour centraliser les plaintes a, notamment, été créée. Cette période a aussi vu la multiplication de réunions visant à uniformiser les droits nationaux et la traque des cybercriminels. En France, c'est une véritable « Police du Web » qui a vu le jour. Destinée à mener des enquêtes nationales et internationales, cette force est à la fois stratégique et tactique. Le projet PHAROS 2008 (Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements) permet, quant à lui, de centraliser les signalements de contenus illicites dans le cadre de la défense des mineurs.

Toujours selon Christian AGHROUM, la centralisation des signalements vers Europol constitue un progrès certain. Il s'agit de coordonner les signalements reçus par les plates-formes nationales. C'est une véritable plate-forme des plates-formes (il n'y a donc pas de rupture de la chaîne numérique) qui a été mise en place. Elle est dotée d'un site d'information, d'un relais vers les plates-formes nationales, et offre, par la même occasion, un précieux outil statistique à l'Europe.

Il n'en demeure pas moins que, de l'avis de tous, le rôle des parents est la pierre angulaire de la protection de l'enfance sur Internet. La solution éducative s'impose. Parents et pédagogues doivent aller dans ce sens pour déterminer ce que cherchent les plus jeunes sur la toile et ce qu'ils y trouvent. En effet, il est crucial de parler du danger qui résulte d'une utilisation spécifique d'Internet, et non d'un danger général et générique.



Les parents doivent mettre leurs enfants face à leurs responsabilités, en leur expliquant la loi et les conséquences de leurs actes. Ce faisant, il ne s'agit pas de « diaboliser » Internet, mais au contraire, d'en faire un sujet de conversation entre les générations. Aujourd'hui, 26% des parents ne savent pas ce que leurs enfants font en ligne.

Ils peuvent pourtant s'appuyer sur des solutions technologiques de plus en plus performantes, comme les logiciels de contrôle parental. D'ailleurs, comme le souligne Michel BENSADOUN, c'est de l'articulation entre les solutions éducatives et les solutions technologiques que naît la véritable sécurité. Les logiciels de contrôle parental constituent un pilier indispensable de la prévention des risques sur Internet. Le niveau de sécurité avec lequel les enfants surfent sur le Web dépend donc directement de leur efficacité et de leur diffusion.

Dans ces conditions, le Web change-t-il le rôle du parent ? Pas vraiment. Les règles restent les mêmes : mettre des gardes fous, poser des interdits, etc. C'est un enjeu essentiel. Il faut assurer l'éducation numérique, faire prendre à l'enfant un certain nombre de responsabilités, le placer dans une dimension sociale. Un mélange équilibré de solutions éducatives et technologiques reste le plus sûr outil de prévention et de sécurité.

Michel BENSADOUN rappelle que les parents se sentent parfois démunis face à Internet. Il arrive que l'enfant lui-même soit plus à l'aise pour installer un logiciel de protection que ses parents. Ces derniers ont besoin d'être aidés. Il faut les sensibiliser et les informer sur les différents dangers, mais aussi les décomplexer face aux difficultés qu'ils rencontrent et les responsabiliser dans le rôle qui est le leur.

À ce titre, Véronique FIMA-FROMAGER et Serge TISSERON s'accordent. Les parents doivent avoir un comportement adapté à l'âge de l'enfant. Entre 7 et 10 ans, ils doivent systématiquement l'accompagner dans la découverte d'Internet. Entre 11 et 13 ans, il vaut mieux encadrer son utilisation et en parler régulièrement. Enfin, au début de l'adolescence, il convient de lui faire confiance tout en restant vigilant. En tout état de cause, avant 9 ans, et même accompagné, il est peut-être trop tôt pour confronter l'enfant à Internet. Il est peut-être également prématuré, avant le collège, de laisser un enfant utiliser Internet tout seul. Le discours est important et Véronique Fima-Fromager propose certaines clés pour les parents : parler de la loi et des conséquences des actes que l'on commet est déterminant. Les enfants pensent que leur statut de mineur leur confère une immunité dont ils ne jouissent pas. Il faut donc les mettre face à leurs responsabilités. Parler de ce que l'on aime permet également de parler de ce que l'on n'aime pas. Diaboliser Internet serait une erreur, mais il convient d'en avoir une perception juste. Le Web est un formidable outil dont l'utilisation est potentiellement dangereuse. C'est pourquoi, il est nécessaire d'en faire un vrai sujet de conversation. Aujourd'hui, 26% des parents ne savent pas ce que leurs enfants font sur Internet.

Les parents sont donc indispensables pour garantir une utilisation sereine d'Internet par leurs enfants. Mais pour autant, leur seule contribution n'est pas suffisante. La protection des mineurs sur Internet est la mission et le devoir de tous.

Pour Isabelle FALQUE-PIERROTIN, le problème majeur réside dans la difficulté de réguler le fonctionnement d'Internet. Son caractère international nécessite un système de gouvernance innovant, fondé sur une relation d'intérêt général. Car, si la législation nationale est utile, elle reste insuffisante. Internet évolue sans cesse. De nouveaux acteurs/utilisateurs apparaissent en permanence, qui éditent, sans interruption, de nouveaux contenus. Face à une situation en dynamique, les outils administratifs - relativement lents - sont dépassés. La réponse classique est donc inadaptée, surtout si l'on tient compte des nombreux aspects techniques et d'extranéité. Au contraire, le principe de « gouvernance » s'impose dès lors qu'il ne postule pas la réglementation d'une activité, mais sa régulation et la mise en oeuvre de mécanismes de coopération toujours plus intégrés. C'est par la coopération que l'on pourra mettre en place, par exemple, la standardisation des systèmes d'authentification des âges.

Olivier JAPIOT insiste, pour sa part, sur la difficulté de déterminer le bon et le mauvais pour les enfants, alors que les critères varient selon les pays. Il n'en demeure pas moins que la participation du CSA à la campagne « Où est Arthur ? », l'imposition d'un contrôle d'accès parental pour les programmes à caractère très violent ou pornographique et l'usage d'une signalétique stricte des programmes à la télévision démontrent la volonté du CSA de mener des actions de plus en plus poussées en matière de protection de l'enfance. D'autres projets sont en cours, notamment pour mieux protéger les enfants en matière de contenus audiovisuels sur Internet auxquels ils ont accès par la vidéo à la demande et la télévision de rattrapage. Par ailleurs, le CSA souhaite aussi développer la co-régulation de ces contenus en partenariat avec les acteurs concernés, en s'appuyant sur les logiciels de contrôle parental et la responsabilisation des parents.

En définitive, prévenir l'accès des enfants aux contenus numériques à risque passe par différents niveaux. Tous sont importants et l'on ne saurait se passer d'aucun. Les dispositifs institutionnels doivent être adaptés et coordonnés. Mais, l'échelle individuelle est déterminante. Les solutions éducatives et technologiques, notamment les logiciels de contrôle parentaux, sont appelées à s'articuler et à se renforcer mutuellement. Il ne s'agit pas de culpabiliser les parents, mais de leur faire prendre conscience des risques pour qu'Internet reste le formidable espace d'expression et de connaissance qu'il est devenu.

Colloque organisé par Euro Confluences
49, rue de Ponthieu - 75008 PARIS
Fax : 09 56 00 91 50
www.euroconfluences.com
contact@euroconfluences.com